

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALLET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour divers travaux de la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de travaux réalisés par la Communauté urbaine de Bordeaux (La Cub) en matière de voirie, d'assainissement, de réseaux d'eau potable mais également pour les ouvrages de bâtiment et de génie civil, La Cub doit faire appel à un coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS) pour les phases de conception et de réalisation de ces opérations de catégorie I, II et III, conformément aux dispositions de la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993. Le coordonnateur sera particulièrement chargé de coordonner et de mettre en œuvre les actions destinées à assurer le respect des règles d'Hygiène et Sécurité des conditions de travail sur les chantiers. A ce titre, il devra ordonner la co-activité des entreprises ainsi que la succession de leurs interventions vis-à-vis de ces règles.

Une procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles 33.3°al. et 57 à 59 du code des marchés publics a été adressée à la publication en date du 2 mai 2014.

Cette consultation a été passée en application de l'article 77 du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Durée du marché

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de la date de réception de la notification du marché par le titulaire.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Modalités de financement

Les dépenses relatives aux bons de commande de ce marché seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal et aux budgets annexes des exercices considérés, chapitre 20 - article 2031, ceci au fur et à mesure de leur émission.

Déroulement de la procédure - attribution du marché

La consultation a été adressée à la publication le 2 mai 2014, pour une remise des offres fixée au 16 juin 2014.

Onze candidats ont déposé une offre. Il s'agit de :

- l'entreprise QUALICONSULT,
- l'entreprise BECS,
- l'entreprise GM QUALITE,
- le groupement FORSECO / GESCOR,
- l'entreprise PRESENTS,
- l'entreprise ELYFEC SPS,
- l'entreprise BTP CONSULTANTS,
- l'entreprise APAVE Sud,
- l'entreprise DEKRA Industrial,
- l'entreprise SOCOTEC,
- l'entreprise EXELL Sécurité.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 octobre 2014 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise BECS, pour un montant de 164 832,00 € HT (soit 197 798,40 € TTC).

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du code général des collectivités territoriales, le projet de marché est mis à la disposition des Conseillers communautaires à l'Hôtel Communautaire – Direction de la Commande Publique – 3^{ème} étage.

Par conséquent, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise BECS.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 33.3^oal., 57 à 59 et 77,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 octobre 2014 attribuant le marché à l'entreprise BECS, pour un montant de 164 832,00 € HT (soit 197 798,40 € TTC).

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT

- que l'intervention d'un coordonnateur sécurité et protection de la santé est nécessaire pour la réalisation de travaux en matière de voirie, d'assainissement, de réseaux d'eau potable mais également pour les ouvrages de bâtiment et de génie civil,
- que par sa décision en date du 15 octobre 2014, la Commission d'Appel d'Offres a attribué à l'entreprise BECS pour un montant de 164 832,00 € HT (soit 197 798,40 € TTC) le marché concernant les missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour divers travaux de la Communauté urbaine de Bordeaux,
- qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché.

DECIDE

Article 1 : Le projet de marché mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché « Missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour divers travaux de la Communauté urbaine de Bordeaux » avec l'entreprise BECS, pour un montant de 164 832,00 € HT (soit 197 798,40 € TTC).

Article 3 : Les dépenses relatives aux bons de commande de ce marché seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal et aux budgets annexes des exercices considérés, ceci au fur et à mesure de leur émission.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 12 NOVEMBRE 2014

M. PATRICK PUJOL